

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 juin 2021

Le deux juin deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Olivier LIARD, Maire.

Présents : Olivier LIARD, Marie-José DALL'ASEN, Carole DESPRAT, Simon FLIS, Guillaume MIERMONT, Marie-Pierre ROBERT, Michel COULON, Amandine BORGES, Jacky DOS SANTOS, Magalie BOUSSAC, Olivier BLATY.

Excusés : Laurent NOTZON,

Jean-Luc FERNANDEZ a donné procuration à Olivier LIARD,

Victor VAZ a donné procuration à Carole DESPRAT,

Audrey GALTHIE a donné procuration à Olivier BLATY,

Secrétaire de séance : Marie-Pierre ROBERT.

Secrétaire de séance auxiliaire : Karine FERNANDEZ

Annulation du point du jour : «participation citoyenne». Le gendarme devant intervenir n'est plus disponible. Point décalé au prochain conseil municipal.

ETUDE POIDS LOURDS : CHOIX DU CABINET D'ETUDE :

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de l'étude consistant à analyser le flux des poids lourds dans le bourg de Catus afin de proposer des solutions et d'établir un nouveau schéma de circulation PL.

Suite au lancement de la consultation visant à choisir un cabinet d'étude qui réalisera cette étude, le maire présente à l'assemblée l'unique dossier reçu ainsi que l'analyse réalisée par CEREMA et le SDAIL, organismes qui nous accompagnent dans ce projet. Il précise que l'analyse fait ressortir l'entière satisfaction de cette proposition :

Transmobilités : LYON : pour un montant de 30 590.00 € HT soit 36 708.00 € TTC.

Le Maire précise que l'estimation était de 30 000.00 € HT mais que le Président du Département confirma une aide supplémentaire pour recouvrir ce surplus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de choisir Transmobilités** pour un montant de 30 590.00 € HT soit 36 708.00 € TTC.
- **de donner pouvoir** au Maire afin de signer tout document relatif à cette décision.

ADRESSAGE : LISTE DES VOIES NOUVELLEMENT NOMMEES :

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 5/11/2019, et dans le cadre de l'adressage, le conseil municipal avait adopté le nom des voies.

Le travail sur le terrain des services du SDAIL, a montré qu'il était nécessaire d'apporter quelques modifications à cette liste.

Il propose donc d'adopter la liste des voies nouvellement nommées comme suit :

Allée des Pins	Route Camp du Barry
Allée du 19 Mars 1962	Route Combe Janne
Avenue de Verdun	Route de Cahors
Avenue du Commandant Miquel	Route de Causseuil Haut
Avenue du Lac	Route de Coucardou
Boulevard du Valat	Route Flory
Boulevard Gustave Larroumet	Route de Haute Serre
Chemin Bories Ducros	Route de la Berrie
Chemin de Balmelle	Route de la Carale
Chemin de Bel air	Route de la Combe du Loup
Chemin de Blanchard	Route de la Coustoune
Chemin de Canto Gal	Route de la Grande Vernière
Chemin de Cavalié	Route de la Plaine
Chemin de Combe Nègre	Route de la Roumégade
Chemin de Falgayrat	Route de Lavercantière
Chemin de Gounou	Route de Lherm
Chemin de la Fontaine	Route de Montgesty
Chemin de la Métairie Basse	Route de Pagel
Chemin de la Sole	Route de Panelot
Chemin de la Source	Route de Pech del Bras
Chemin de la Suque	Route de Pégourié
Chemin de la Virade	Route de Petiniot
Chemin de Lacapelette	Route de Salvezou
Chemin des Buis	Route de Siffray
Chemin des Entrepreneurs	Route de Terrié
Chemin des Places	Route des Teulières
Chemin des Sous-Bois	Route de Thédirc
Chemin du Château	Route de Vitaterne
Chemin du Couderc	Route des Matalines
Chemin du lac Vert	Route des Vignasses
Chemin du Liaussou	Route du Crabol
Chemin du Lotissement Lamothe	Route du Four
Chemin du Prés de la Société	Route du Mas de la Tour
Chemin du Prieur	Route du Vigayral
Chemin du Puit	Route d'Uzech Les Oules
Chemin le Barradou	Route Rivière de Salvezou
Chemin le Bosc	Route de Saint-Médard
Impasse de la Mairie	Rue de la Maladrerie
Impasse placette de Flory	Rue de la République
	Rue de l'Hôpital

Impasse de la Tour Impasse de Lemboulié Impasse des chênes Impasse des Granges Impasse du Cap de la Fère Impasse du Mas de Serre La petite traverse Place de la Halle Place de la Mairie Place de l'Eglise Place des Oules Place du Château Place Font des Fraysses Place Marlas Quai du Vert	Rue de l'Industrie Rue du Château Rue du Pont Rue du Prieuré Rue Neuve Rue Saint-Barnabé
---	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette liste des voies nommées ainsi présentée
- précise que cette délibération annule et remplace celle en date du 5 Novembre 2019.

REVERSEMENT SUBVENTION DU GRAND CAHORS AU PROFIT DE LA COMMUNE :

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de transfert de compétence eau et assainissement, le Grand Cahors devait reverser à la commune de Catus, une subvention d'Adour Garonne correspondant aux travaux de réhabilitation du système d'assainissement (station) payés en 2019 par la commune. En effet, le transfert de compétence ayant eu lieu au 1^{er} janvier 2020, c'est le Grand Cahors qui a perçu cette subvention.

En date du 8/04/2021, le Grand Cahors a validé le reversement de cette subvention à la commune de Catus pour un montant de 152 604 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le reversement par le Grand Cahors, de cette subvention d'un montant de 152 604 €. Cette recette sera imputée au compte 7788 (recette de fonctionnement).

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Considérant qu'en raison des congés annuels d'été, il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité, le maire propose de créer :

- **un emploi non permanent d'adjoint administratif** à temps complet à raison de 35h/semaine, pour la période allant du 12 au 31 Juillet 2021.
- **deux emplois non permanent d'adjoint technique** à temps complet à raison de 35 h/semaine, un allant du 5 au 23 Juillet et un autre allant du 19 Juillet au 6 Aout 2021.

Les rémunérations seront fixées sur la base de la grille indiciaire relevant du grade en question. Les agents seront nommés par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la création des postes saisonniers ainsi présentés.

DESIGNATION REFERENTS «AMBROISIE» ET «MOUSTIQUE TIGRE» :

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'ARS concernant la désignation d'un référent «Ambroisie» et «Moustique Tigre». Ces deux espèces exotiques envahissantes s'impliquent en Occitanie et posent un problème de santé publique.

Les collectivités étant des acteurs clés de la prévention et de la lutte de ces espèces, il est nécessaire de désigner des référents. Ils auront un lien privilégié avec les acteurs de la prévention et recevront les informations concernant ces sujets : rôle de médiateur dans la lutte de ces espèces.

Moustique tigre : insecte qui peut transmettre des maladies virales comme la dengue, le zika ou le chikungunya

Ambroisie : plante annuelle qui émet à la fin de l'été un pollen très allergisant pour l'homme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme Référent Ambroisie et Moustique tigre : Magalie BOUSSAC.

INFORMATION SIVU :

Carole DESPRAT, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, fait le point sur l'avancée du dossier « SIVU ».

Le fonctionnement serait de la compétence du SIVU.

L'investissement serait de la compétence de la commune pour l'immobilier et du SIVU pour le mobilier.

Elle informe l'assemblée qu'une réunion est programmée le 16 juin avec Mme GIRAUD (inspectrice de la circonscription de Cahors 2), Mr Nicolas REGNY Sous-préfet de l'arrondissement de Cahors et des services de la préfecture.

Tirage au sort des jury d'assise 2022 :

FERREIRA Jessica

CHAUZENOU Myriam

FUAGA Jean

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du nouveau logo Mairie + bulletin municipal.
- Journée Citoyenne : 6 Juin.
- 1er marché du samedi sous la halle : 3 Juillet.
- Marchés gourmands : 24 Juillet et 7 Août
- Pot Catussien : le 11 juillet avec remise de la distinction de Maire Honoraire à Monsieur Claude TAILLADAS.